

Paris, le 16 avril 2020

Soyons solidaires !

Dès le 23 mars dernier, Les Spécialistes CSMF faisaient part de leur inquiétude concernant l'impact économique majeur de la catastrophe sanitaire à Covid-19 pour les entreprises médicales libérales de médecins spécialistes. Notre voix et celle des Généralistes CSMF ont été entendues par notre Ministre Olivier Véran qui a confié à l'Assurance Maladie le soin de trouver les modalités d'un accompagnement financier pour les médecins libéraux. Nous avons demandé que l'indemnisation couvre au minimum l'ensemble de nos charges. Ces mesures sont indispensables si nous voulons sauver les entreprises médicales libérales et leur capacité d'investissement et d'innovation au service de la qualité des soins.

La CARMF, de son côté, a proposé trois mesures principales concernant les indemnités journalières, le report des cotisations d'avril et mai qui seront étalées sur le reste de l'année 2020 et la suspension des cotisations des médecins retraités effectuant volontairement des remplacements en cumul emploi-retraite. D'autres caisses autonomes de retraites, comme celle des chirurgiens-dentistes et des sages-femmes, sont allées plus loin dans le soutien apporté à leurs cotisants. Leurs décisions portent sur le report des cotisations mais également sur le versement d'une aide significative rendue possible par la mobilisation pour partie des réserves de leur régime complémentaire et pour partie de celles de leur régime invalidité-décès. Les Spécialistes CSMF encouragent et font confiance au conseil d'administration de la CARMF pour étudier toutes les solutions qui aideraient les médecins libéraux à traverser au mieux la crise à coronavirus

Les assureurs habituels des médecins libéraux sont, quant à eux, aux abonnés absents... Cela a conduit les syndicats représentatifs à signer un communiqué de presse demandant aux assurances du secteur médical d'améliorer les conditions d'accès à leurs prestations. Rien n'y fait ! Nos assureurs font la sourde oreille ! Pire, ils continuent à prélever les primes de prévoyances, prévoyances en indemnités journalières et en perte d'exploitation non mobilisées au prétexte que l'état de catastrophe sanitaire ne fait pas partie des clauses contractuelles. Les Spécialistes CSMF demandent aux assurances de se reprendre et d'être aux côtés des médecins. La solidarité est l'affaire de tous !

Docteur Franck DEVULDER
Président Les Spécialistes CSMF

Contact presse : Docteur Franck DEVULDER – 06.14.09.64.56